

Préavis municipal n° 22 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022.

Date proposée pour la séance de la commission :

Lundi 27 juin 2022 à 20 heures

Bâtiment du Montoly 1, Salle Mont-Blanc

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

Principes de régularisation des dépassements budgétaires

La Municipalité souhaite, par volonté de transparence et en respect des normes légales, demander des crédits complémentaires durant l'année en cours, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir. Ceci ne signifie en aucun cas que le budget global 2022 sera dépassé, selon les informations que nous avons à ce jour. Des économies ont été ou seront réalisées sur d'autres postes.

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

En principe, le préavis sollicitant une série de crédits complémentaires au budget de fonctionnement est déposé en première lecture lors de la séance du Conseil communal du mois de juin. Les crédits complémentaires sont répartis en trois catégories :

1. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, lors de l'élaboration du budget et que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
2. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (par exemple : transports publics, participation à la cohésion sociale, péréquation, etc.) ;
3. Les crédits complémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

Il est à noter que l'analyse porte sur les comptes arrêtés au 31 mars 2022. Les dépassements en question représentent 0.42% du budget initialement octroyé (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). De plus, seuls 25 comptes font l'objet d'une demande de crédit complémentaire sur un total de 672 comptes de charges (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). Cela démontre donc en réalité la bonne maîtrise des charges au niveau global par la Municipalité.

Crédits complémentaires demandés

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2022	Budget 2022 (12 mois)	Comptes - Budget 2022	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
190.3111.00	Matériel et logiciels informatiques	203.23	15'000.00	-14'796.77	1.35%	13'700.00
<p>Pour répondre à des besoins et demandes urgents et non prévus, l'Office informatique doit procéder au renouvellement anticipé de matériels et logiciels. D'un montant total de CHF 46'900.- TTC, l'opération peut être partiellement financée par une réallocation du budget ordinaire affecté aux comptes 190.3189.00 « Honoraires et frais d'assistance » pour le coût des prestations de services, et 190.3151.00 « Contrats de maintenance » pour ceux des licences logicielles. Le disponible du compte 190.3111.00 « Matériels et logiciels informatiques », d'environ CHF 5'000.-, ne permet pas l'acquisition des matériels nécessaires d'un montant de CHF 18'700.- TTC.</p>						
200.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	1'518.55	2'700.00	-1'181.45	56.24%	1'500.00
<p>Un flyer relatif à l'usage des QR-Factures, nouvelle norme de paiement en Suisse qui remplacera les bulletins de versements, a été distribué avec les factures de taxes déchets forfaitaires individuelles afin de sensibiliser les usagers à la transition numérique. En 2021, lors de l'introduction des QR-Factures, un très grand nombre de débiteurs ont utilisé des anciennes références bancaires, occasionnant un travail considérable de recherche et de lettrage manuel. Par ailleurs, un tout-ménage relatif au sondage sur les transports publics et la mobilité à Gland a été envoyé début mai, entraînant la consommation de 7'000 enveloppes. Ces deux éléments n'avaient pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget, basé sur la consommation moyenne des 5 dernières années. Le dépassement anticipé est de CHF 1'500.- environ.</p>						
350.3122.00	Achats de gaz	-	23'500.00	-23'500.00	0.00%	13'000.00
<p>En raison de la situation actuelle mondiale et de la flambée des prix des matières premières, le gaz a subi une augmentation de +54% par rapport à la date d'élaboration du budget (juillet 2021).</p>						
350.3124.00	Achats de mazout	27'987.15	66'300.00	-38'312.85	42.21%	15'000.00
<p>En raison de la situation actuelle mondiale et de la flambée des prix des matières premières, le mazout a subi une augmentation de +50% par rapport à la date d'élaboration du budget (juillet 2021).</p>						
513.3122.00	Achats de gaz	-	57'600.00	-57'600.00	0.00%	31'000.00
<p>En raison de la situation actuelle mondiale et de la flambée des prix des matières premières, le gaz a subi une augmentation de +54% par rapport à la date d'élaboration du budget (juillet 2021).</p>						
580.3124.00	Achats de mazout Temple	-	14'000.00	-14'000.00	0.00%	7'000.00
<p>En raison de la situation actuelle mondiale et de la flambée des prix des matières premières, le mazout a subi une augmentation de +50% par rapport à la date d'élaboration du budget (juillet 2021).</p>						

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2022	Budget 2022 (12 mois)	Comptes – Budget 2022	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
715.3665.00	Achats repas Relax' Resto	55'123.40	226'000.00	-170'876.60	24.39%	25'150.00

Le Relax'Resto ayant été confronté à une forte hausse de fréquentation cet hiver, tant au primaire qu'au secondaire, le Service de l'enfance et de la jeunesse s'est lancé à la recherche d'un espace de désengorgement permettant d'accueillir entre 30 et 60 élèves de 7P sur la pause du midi (les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire), dans le but d'éviter d'éventuels refus d'inscriptions à court terme pour des questions de capacité des locaux, de sécurité ou encore de qualité d'accueil (acoustique, mètres carrés par enfant, etc).

Lors de la séance du 6 décembre 2021, la Municipalité a ainsi autorisé le Service de l'enfance et de la jeunesse à exploiter la salle des Pas perdus pour l'accueil parascolaire des élèves de 7P sur la pause du midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, dès la rentrée du 10 janvier 2022, dans la mesure où l'exploitation de cette nouvelle salle contraint Eldora à mobiliser une personne supplémentaire à 50% pour la livraison, la mise en place, le service et le débarrassage des repas, ainsi que pour le nettoyage des tables.

Cette charge supplémentaire se répercutera sur le budget 2022 par une hausse du coût des repas facturés à la Ville pour l'ensemble du Relax'Resto et entraînera ainsi une demande de crédit complémentaire de CHF 25'130.10 sur la ligne budgétaire 715.3665.00 (Achats repas Relax'Resto), avec toutefois un impact positif sur la couverture du déficit d'exploitation (ligne 522.3131.00), selon le budget d'exploitation 2022 d'Eldora.

Afin de compenser en partie ces charges supplémentaires et de tenter de contenir cette hausse de fréquentation, le Service de l'enfance et de la jeunesse a entamé une réflexion qui a abouti à une augmentation de ses tarifs de CHF 2.- par jour par enfant inscrit, augmentation qui prendra effet dès la rentrée scolaire d'août 2022, impliquant une hausse des recettes sur la ligne budgétaire 715.4332.00 (Participation des parents Relax'Resto).

2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2022	Budget 2022 (12 mois)	Comptes - Budget 2022	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
100.3185.00	Honoraires communications	22'429.58	40'000.00	17'570.42	56.07%	15'000.00
<p>Pour la retransmission des séances du Conseil communal, il n'avait été budgété que les prestations de captation vidéo par NRTV, sans les frais de sonorisation. Pour l'ensemble de l'année, le coût de la sonorisation devrait se monter à environ CHF 15'000.-.</p>						
131.3091.00	Formations MSST	13'359.60	10'800.00	2'559.60	123.70%	3'000.00
<p>Un décalage de paiement de factures entre 2021 et 2022 a contraint le pôle MSST à revoir son offre de formation de premiers secours et demande un crédit complémentaire qui permettra le déploiement de la formation de premiers secours et la formation obligatoire d'une plateforme élévatrice pour l'un de nos apprentis. Ainsi, il est demandé un crédit complémentaire de CHF 3'000.-.</p>						
152.3183.00	Frais cartes crédit	905.87	400.00	505.87	226.47%	3'250.00
<p>En raison d'une forte augmentation des encaissements par cartes au théâtre, les commissions de l'intermédiaire financier ont augmenté.</p>						
350.3161.00	Loyer locaux - Borgeaud 12	17'308.00	51'950.00	- 34'642.00	33.32%	700.00
<p>Le loyer des locaux loués à la rue du Borgeaud 12 pour le Service de l'enfance et de la jeunesse ainsi que le Service de la culture et des affaires sociales a été prolongé de cinq ans avec une augmentation du loyer de CHF 114.- par mois, dès le 1er juillet 2022.</p>						
360.3185.00	Honoraires ingénieurs et architectes	17'179.82	40'000.00	- 22'820.18	42.95%	12'000.00
<p>Dans le cadre du plan d'affectation communal (PACom), une étude et un rapport « Dangers naturels » avaient été exécutés en 2017. Les directives cantonales à ce sujet ayant évoluées depuis, notre nouveau mandataire nous a avisé en mai 2022 de l'obligation de mettre à jour le rapport et d'y intégrer une analyse des eaux de ruissellement. Ce complément d'études devra se faire en juin 2022.</p>						
400.3155.00	Entretien des véhicules, engins et accessoires	4'776.95	2'700.00	2'076.95	176.92%	2'100.00
<p>Dans le cadre de l'entretien des abords de gare de Gland et notamment du Passage inférieur, la Commune bénéficie d'ores et déjà d'un contrat d'entretien avec les CFF. Or, en début 2022, une proposition d'un contrat supplémentaire pour le nettoyage du Passage inférieur a été validée. Celui-ci consiste au nettoyage mécanique du Passage inférieur et l'enlèvement des salissures sur les parois ainsi que sur les luminaires. La voirie en charge de l'entretien du domaine public n'est pas équipée pour ce genre d'intervention et ce contrat pérennise la qualité des infrastructures.</p>						
451.3080.00	Personnel intérimaire	8'200.10	5'000.00	3'200.10	164.00%	6'000.00
<p>Le budget portait initialement sur l'engagement d'une personne en temporaire jusqu'au 31 janvier 2022, puis en fixe depuis le 1^{er} février 2022. L'engagement de l'employé en poste fixe a été fait le 1^{er} avril 2022. Le dépassement de budget constaté est compensé par une économie sur les traitements et charges sociales du personnel fixe. Par ailleurs, il est souhaité un renfort en personnel temporaire pour accueillir les usagers dans les premières semaines d'exploitation de la déchetterie pour un montant de CHF 2'800.-.</p>						

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2022	Budget 2022 (12 mois)	Comptes - Budget 2022	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
530.3522.40	Classes accueil - Transports	3'276.00	3'000.00	276.00	109.20%	7'950.00
En raison d'un nombre accru d'élèves placés en classes accueil à Nyon, les frais de transport ont augmenté.						
613.3189.00	Prestations mandataires externes	27'416.10	74'200.00	- 46'783.90	36.95%	7'000.00
L'effectif du Groupe Sécurité publique comporte encore des vacances de postes, qui seront prochainement remplies. Pour le moment, l'encadrement de manifestations communales ayant lieu le weekend (Comme l'Open Air, la Fête du terroir, le 1er août, etc.) ne peut être réalisé. Pour garantir cette prestation, le Groupe Sécurité publique externalise ainsi certaines missions de sécurité, au tarif moyen de CHF 70.-/heure (charges comprises). Sur cette ligne budgétaire, un crédit complémentaire de CHF 7'000.- est ainsi formulée. Cette dépense sera réduite au maximum compte tenu des futurs engagements ASP à venir sur le second semestre de l'année 2022.						
615.3115.00	Achats de véhicules - Leasing	2'029.95	4'100.00	- 2'070.05	49.51%	1'000.00
Le crédit leasing du véhicule Renault Kangoo de la Sécurité publique arrive à échéance. La valeur résiduelle n'avait pas été intégrée lors du calcul du budget. Sur cette ligne budgétaire, un crédit complémentaire de CHF 1'000.- est ainsi formulée.						
620.3003.00	Indemnités Commission de naturalisation	785.00	7'200.00	- 6'415.00	10.90%	5'800.00
En raison de l'augmentation du tarif horaire des indemnités de la Commission de naturalisation de 35.-/h à 40.-/h, ainsi que la charge supplémentaire d'une auxiliaire en qualité, une demande de crédit complémentaire de CHF 5'800.- est formulée sur cette ligne budgétaire.						
711.3655.00	RAT - Participation structure administrative	166'325.00	165'550.00	775.00	100.47%	800.00
Un crédit complémentaire est demandé en raison d'un dépassement constaté sur la facture annuelle basée sur une population réelle au 31 décembre 2021 plus élevée qu'estimée.						
822.3003.00	Indemnités Commission du développement durable	-	800.00	- 800.00		1'300.00
Un crédit complémentaire est demandé en raison d'une augmentation des fréquences et du nombre de participants, selon le nouveau cahier des charges de la Commission de l'énergie.						

3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2022	Budget 2022 (12 mois)	Comptes - Budget 2022	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
130.3092.00	Frais de recherche de personnel	6'646.90	25'750.00	-19'103.10	25.81%	60'000
<p>En raison de la démission du Secrétaire municipal, un crédit complémentaire de CHF 60'000.- est demandé afin de mandater un cabinet de recrutement spécialisé dans la recherche de cadres dirigeants et ainsi accompagner la Municipalité et l'Office des ressources humaines dans ce processus de recrutement. Il est souhaité faire appel à une agence qui pratique l'exclusivité du mandat et un appel d'offres sera effectué, dans le respect des directives.</p>						
111.3185.10	Honoraires juridiques, avocats	-	25'000.00	- 25'000.00		20'000
<p>Depuis 2020, le Service de la population a entrepris la refonte du règlement de police. Le projet nécessite dans sa phase finale, la révision et la finalisation par un conseil juridique spécialisé, les services communaux n'étant pas compétents pour effectuer ce travail. Sur cette ligne budgétaire, une demande de crédit complémentaire de CHF 20'000.- est formulée.</p>						
161.3170.00	Réceptions, manifestations	894.30	5'000.00	- 4'105.70	17.89%	3'500
<p>À l'automne 2021, un marché de Noël a été organisé. Le Service de la population souhaitait faire une première expérience et tirer le bilan avant de conclure à une nouvelle édition. Pour cette raison, cette manifestation n'a pas été mise au budget 2022. Au vu du succès rencontré, il est ainsi prévu d'organiser une deuxième édition en décembre 2022. Sur cette ligne budgétaire, un crédit complémentaire de CHF 3'500.- est ainsi formulée. Ce montant sera dédié à l'aménagement du marché, la décoration et l'animation.</p>						
161.3185.00	Honoraires organisation	3'000.00	12'000.00	- 9'000.00	25.00%	1'500
<p>À l'automne 2021, un marché de Noël a été organisé. Le Service de la population souhaitait faire une première expérience et de tirer le bilan avant de conclure à une nouvelle édition. Pour cette raison, cette manifestation n'a pas été mise au budget 2022. Au vu du succès rencontré, il est ainsi prévu d'organiser une deuxième édition en décembre 2022. Sur cette ligne budgétaire, un crédit complémentaire de CHF 1'500.- est ainsi formulée. Ce montant sera dédié aux honoraires de l'organisateur.</p>						
716.3659.00	Dons et subventions casuels	12'000.00	28'000.00	- 16'000.00	42.86%	10'000.00
<p>La Municipalité a décidé de faire un don exceptionnel et non prévu au budget en faveur de l'Ukraine d'un montant de CHF 10'000.-. La Municipalité souhaite néanmoins conserver l'enveloppe budgétée de CHF 28'000.- pour pouvoir effectuer les dons initialement prévus. C'est pourquoi, elle demande un crédit complémentaire de CHF 10'000.-.</p>						

Récapitulation des crédits complémentaires au budget 2022

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable

Le montant total demandé est de CHF 267'250.-. En résumé, les demandes de crédits complémentaires relatifs au budget 2022 sont réparties de la manière suivante par secteur comptable :

Crédits complémentaires Administration générale (secteur 1) :	CHF 119'950.-
Crédits complémentaires Finances (secteur 2) :	CHF 1'500.-
Crédits complémentaires Bâtiments et urbanisme (secteur 3) :	CHF 40'700.-
Crédits complémentaires Infrastructures et environnement (secteur 4) :	CHF 8'100.-
Crédits complémentaires Instruction publique et cultes (secteur 5) :	CHF 45'950.-
Crédits complémentaires Police (secteur 6) :	CHF 13'800.-
Crédits complémentaires Sécurité sociale (secteur 7) :	CHF 35'950.-
Crédits complémentaires Services industriels (secteur 8) :	CHF 1'300.-

Total des crédits complémentaires demandés : CHF 267'250.-

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par catégorie

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	CHF 106'350.-
2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF 65'900.-
3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées	CHF 95'000.-

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable et par catégorie

Secteurs	Catégorie de crédits complémentaires			
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Totaux
Secteur 1	13'700.00	21'250.00	85'000.00	119'950.00
Secteur 2	1'500.00	0.00	0.00	1'500.00
Secteur 3	28'000.00	12'700.00	0.00	40'700.00
Secteur 4	0.00	8'100.00	0.00	8'100.00
Secteur 5	38'000.00	7'950.00	0.00	45'950.00
Secteur 6	0.00	13'800.00	0.00	13'800.00
Secteur 7	25'150.00	800.00	10'000.00	35'950.00
Secteur 8	0.00	1'300.00	0.00	1'300.00
Totaux	106'350.00	65'900.00	95'000.00	267'250.00

Incidences sur le budget 2022

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2022 voté par le Conseil communal	72'555'900.-	71'082'700.-	-1'473'200.-
Crédits complémentaires 2022	267'250.-	0.-	-267'250.-
Totaux	72'823'150.-	71'082'700.-	-1'740'450.-

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 22 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022 ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2022 représentant au total une augmentation de charges de CHF 267'250.- ;
- II. - la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	CHF
Excédent de charges prévus au budget 2022	1'473'200.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 22	267'250.-
 Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	 1'740'450.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Le Secrétaire

C. Girod

J. Niklaus

Annexes : - situation financière de la Commune

Préavis n° : 22/2022 Montant : CHF (HT) 267'250.00

Préavis municipal n° 22 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022

Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				175'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 7'169'748.-)				0.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				103'261.65
Endettement à ce jour	31.12.2020	31.12.2021	30.05.2022	
Endettement au bilan				
Engagements courants	2'100'274.84	7'643'354.40	432'297.44	
Passifs transitoires	6'225'016.36	4'375'313.40	2'994'866.33	
Emprunts à court et long terme	54'535'000.00	75'475'000.00	78'460'000.00	
Total endettement au bilan	62'860'291.20	87'493'667.80	81'887'163.77	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)			72'599'707.74	
Travaux facturés et payés à ce jour			-42'696'320.59	
Total engagements hors bilan			29'903'387.15	
Total endettement brut			111'790'550.92	
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour			1'982'977.83	
Débiteurs et comptes courants à ce jour			26'587'576.43	
Placements du patrimoine financier à ce jour			24'286'784.18	
Actifs transitoires à ce jour			694'937.55	
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour			6'863'244.01	
Solde disponible à ce jour			123'521'707.43	
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n°19 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770 m2 de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocalisation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable			1'850'000.00	
Préavis municipal n° 20 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg			15'574'504.00	
Préavis municipal n° 21 relatif à une demande de crédit de réalisation pour une centrale solaire sur le bâtiment de Montoly 1.			360'100.00	
Préavis municipal n° 25 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi »			115'000.00	
Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours			17'899'604.00	
				105'354'853.43